

# Règlements des compétitions fédérales

**Le comité directeur du 21 juin 2014 a adopté la modification de l'article 7 du règlement médical de la Fédération qui dispose que :**

**- le délai minimum entre deux combats hors tournois est de cinq jours (possibilité de combattre à nouveau le 6<sup>ème</sup> jour) ; ce délai pourra être prolongé sur avis médical ;**  
**- le délai minimum avant et après un tournoi est de 12 jours (possibilité de combattre à nouveau le 13<sup>ème</sup> jour) ; ce délai pourra être prolongé sur avis médical.**

## ARTICLE I - LES RENCONTRES EN SAVATE

### BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Les différentes formes de confrontation.

On distingue en Savate b.f. deux formes de rencontre.

1.1 - L'ASSAUT : c'est une forme de rencontre qui oppose deux tireurs(euses) (de même sexe) et qui se juge à l'aide d'une notation qui tient compte de la maîtrise technique, du style démontré par le tireur(euse) et de la précision des touches (différence de valeur) dont toute puissance est strictement exclue.

1.2 - LE COMBAT : c'est une forme de rencontre qui oppose deux tireurs(euses) et qui se juge à l'aide d'une notation qui tient compte de la technique, de la précision, de l'efficacité des coups et de la combativité des tireurs (différence de valeur). Suivant le sexe des tireurs et leur niveau (technique et de compétition), on distingue :

1.2.1 - Le combat 2<sup>o</sup> série (masculin et féminin) où le port du casque, des jambières, de la protection pubienne sont obligatoires.

1.2.2 - Le combat 1<sup>o</sup> série (masculin) où le port du casque et des jambières sont interdits (sauf règlement particulier des rencontres en tournoi).

1.2.3 - Le combat 1<sup>o</sup> série (féminin) où le port du casque est interdit (sauf règlement particulier des rencontres en tournoi) et le port des jambières et protection pubienne sont obligatoires.

§ 2 - Rencontres interdites.

2.1 - En compétition sous forme d'assaut ou de combat, les rencontres entre homme et femme et les rencontres de plus de deux personnes sont interdites.

2.2 - Les défis avec d'autres sports de combat sont interdits en compétition.

§ 3 - Déroulement des rencontres.

3.1 - Les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées "reprises") entrecoupées de périodes de repos (appelées "minutes de repos").

3.2 - Durée des reprises

Suivant les règlements particuliers des compétitions les rencontres se déroulent en 1, 2, 3, 4, 5 ou 7 reprises de 1mn - 1mn 30 sec. ou 2 mn

de temps "effectif" de confrontation (arrêts de l'arbitre décomptés à son commandement).

3.3 - Minute de repos

Les reprises sont séparées par un intervalle de 1mn dit "minute de repos" qui appartient aux tireurs et à leurs seconds.

Il ne peut en aucun cas être utilisé par l'arbitre pour faire des observations. Ses interventions ne peuvent être effectuées que durant une interruption de reprise.

## ARTICLE II - LES COMPÉTITEURS DE SAVATE

### BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Définition

1.1 - Les pratiquants(tes) de SAVATE boxe française qui participent à des rencontres sont des TIREURS (masculins) ou des TIREUSES (féminines).

§ 2 - Catégories d'âge en SAVATE boxe française

2.1 - Répartition

Suivant leur âge, les tireurs(esses) sont répartis en sept catégories d'âge qui sont :

- PRE-POUSSINS(INES) : ..... 7, 8 et 9 ans
- POUSSINS(INES) : ..... 10 et 11 ans
- BENJAMINS(INES) : ..... 12 et 13 ans
- MINIMES : ..... 14 et 15 ans
- CADETS(ETTES) : ..... 16 et 17 ans
- JUNIORS : ..... 18, 19 et 20 ans
- SENIORS (combat) : ..... 21 à 34 ans
- SENIORS (assaut) : ..... 21 à 39 ans
- VETERANS COMBAT : ..... 35 ans et plus.
- VETERANS ASSAUT : ..... 40 ans et plus

2.2 - Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison 2016-2017 un tireur né en 1999 a 18 ans (2017-1999 = 18).

2.3 - Age minimum pour les combats

Les tireurs doivent être :

- JUNIORS 1<sup>o</sup> année (au minimum) pour participer à des combats 2<sup>o</sup> série.
- JUNIORS 2<sup>o</sup> année (au minimum) pour participer à des combats 1<sup>o</sup> série.

2.4 - Age maximum pour les combats

• les Championnats de France Elite A (Hommes / Femmes) et Elite B sont ouverts aux vétérans, sous réserve :

- de ne pas avoir plus de 40 ans (cf. 2.2 - calcul de l'âge), et d'avoir obtenu l'autorisation médicale spécifique (Règlements Médicaux) du Médecin Fédéral National, avant la date de forclusion.
- d'avoir été ou être Elite A (pour les Elite A)

• En compétition officialisée, toutes les compétitions sont ouvertes aux vétérans sous réserve de ne pas avoir plus de 40 ans (cf. 2.2 - calcul de



l'âge), et d'avoir obtenu l'autorisation médicale spécifique (Règlements Médicaux) d'un médecin fédéral (agrée par la commission nationale médicale).

#### 2.5 - Tireurs mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs et signée par la personne ayant autorité parentale tient lieu d'autorisation à disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FFSbf&DA et ses associations adhérentes. La production d'une autorisation parentale (ou tuteur légal) est obligatoire pour toute inscription aux compétitions en combat pour les mineurs au moment de l'inscription, auprès des clubs.

Toutefois, les demandes de surclassement devront être accompagnées d'une autorisation signée par la personne ayant l'autorité parentale.

### § 3 - Les catégories de poids en SAVATE boxe française

#### 3.1 - Définition

Les tireurs(euses) **sauf les Jeunes (cf règlement particuliers des compétitions jeunes - page 54)** sont répartis en 8 catégories de poids par sexe :

	Code .....	Code
	masc.....	fém.
MOUCHES : moins de 48 kg.....		F48
COQS : de 48 à 52 kg .....		F52
PLUMES : moins de 56 kg .....	M 56 .....	F56
LEGERS : de 56 à 60 kg inclus.....	M 60 .....	F60
SUPER LEGERS : 60 à 65 kg inclus.....	M 65 .....	F65
MI MOYENS : de 65 à 70 kg inclus.....	M 70 .....	F70
S/M/MOYENS : de 70 à 75 kg inclus.....	M 75 .....	F75
MOYENS : de 75 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F) .....	M 80 .....	F100
MI-LOURDS : de 80 à 85 kg inclus.....	M 85	
LOURDS : plus de 85 kg .....	M 100	

les tireurs devront utiliser des gants de :

- 8 onces pour les catégories jusqu'à 60 kg ;
- 10 onces pour les catégories de 60 à 75 kg ;
- 12 onces pour les catégories de 75 à 85 kg ;
- 14 onces pour les catégories au-delà de 85 kg.

Pour les **éliminatoires combat**, sous forme de tournoi quel que soit le nombre de rencontres, les tireurs devront utiliser des gants de :

- 10 onces pour les catégories jusqu'à 60 kg ;
- 12 onces pour les catégories de 60 à 75 kg ;
- 14 onces pour les + de 75 kg,

### § 4 - Classement des compétiteurs de SAVATE boxe française

4.1 - Suivant leur niveau attesté par les grades techniques ou les grades compétitions, les tireurs(euses) sont classés dans les séries compétitions suivantes :

#### 4.1.1 - Quatrième série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins et féminins :
- Pré-poussins et Poussins 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> degré KANGOUROU, ou Gant BLEU ou VERT.

Tous ces tireurs participent exclusivement à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Tournois des Premiers Gants, ...).

• Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors, Gants BLEU ou VERT. Tous ces tireurs participent exclusivement à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Tournois des Premiers Gants, ...).

#### 4.1.2 - Troisième série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins et féminins :
- Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, Gant ROUGE au minimum.

Tous ces tireurs participent exclusivement (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Trophée Kangourou, Tournoi des mille gants, Tournoi National de l'Avenir et Championnat de France Minimes ou Cadets).

- Juniors, Seniors et Vétérans, Gants ROUGE ou BLANC.

Tous ces tireurs participent exclusivement (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Challenges).

#### 4.1.3 - Deuxième série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins et féminins
- Juniors, Seniors et Vétérans, Gant JAUNE.

Ils peuvent participer (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) soit :

- à des rencontres sous forme de COMBAT 2<sup>o</sup> SERIE permettant d'obtenir le Gant de BRONZE (âge maximum de 40 ans) (Divers galas, Critériums),
- à des rencontres sous forme d'Assaut (Divers galas, Challenges).

#### 4.1.4 - Première série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins :

- Juniors 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> année Gant de BRONZE au minimum.
- Seniors et Vétérans (âge maximum de 40 ans) Gant de BRONZE au minimum.

Ils peuvent participer (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme de COMBAT 1<sup>o</sup> SERIE (Divers galas, Championnat de France Juniors, Elite B ou Elite A).

- Toutes les tireuses féminines :

- Juniors 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> année Gant de BRONZE au minimum
- Seniors et vétérans (âge maximum de 40 ans) Gant de BRONZE au minimum.

Elles peuvent participer (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme de COMBAT 1<sup>o</sup> SERIE : (Divers galas, Championnat de France Elite A...).

**Une fois la 1<sup>ère</sup> série obtenue, l'athlète ne peut plus participer à des rencontres 2<sup>ème</sup> série (sauf à terminer un championnat en cours). La validation de la première série sur le passeport sportif est du ressort du DTL.**

4.2 - Le classement est obligatoire pour participer au niveau de compétition correspondant.

### § 5 - Les surclassements en SAVATE boxe française en compétitions officielles ou officialisées.

#### 5.1 - Généralités.

En SAVATE boxe française, les surclassements peuvent concerner :

- le poids ; • l'âge ; • le classement dans les séries.

5.1.1 • Un surclassement de poids autorise à concourir dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

• Un surclassement d'âge autorise à concourir dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

• Un surclassement de série autorise à concourir dans la série immédiatement supérieure.

5.1.2 - Pour les surclassements d'âge ou de séries, le(la) tireur(euse) surclassé(e) est considéré(e) comme étant de même âge ou de même série que son adversaire et tire par conséquent sur le même nombre et le même temps de reprise que celui-ci (celle-ci).

5.1.3 - Les doubles surclassements de poids (un plume ne peut combat-

tre en super-léger). Les doubles surclassements d'âge sont interdits (par ex. un cadet ne peut être surclassé senior) sauf pour :

- une tireuse de la catégorie d'âge junior pourra rencontrer une tireuse de la catégorie d'âge vétérans lors du championnat de France Elite A Féminin,
- une tireuse ou un tireur de la catégorie d'âge juniors pourra rencontrer une tireuse ou un tireur de la catégorie d'âge vétérans lors du championnat de France Technique Assaut.

5.1.4 - Toutefois en assaut et dans le cadre de rencontres officialisées, il est possible de cumuler dans certaines conditions un surclassement de poids avec un surclassement d'âge ou de série compétition (voir 5.7.2). En combat, ces possibilités ne sont pas autorisées.

5.1.5 - A chaque fois qu'un avis médical est requis, cet avis sera obligatoirement porté par le médecin habilité sur la page médicale du passeport. Pour qu'une réponse favorable à la demande puisse être donnée, l'avis médical devra impérativement être favorable. Un avis médical défavorable aura pour conséquence le rejet automatique de la demande de surclassement.

5.2 - Instructions des demandes de surclassements d'âge et de poids.

5.2.1 - Tout surclassement doit faire l'objet d'une demande écrite du professeur ou moniteur, co-signée par le tireur ou la tireuse (accompagnée de l'accord écrit de l'autorité parentale pour les mineurs) et avoir reçu l'avis favorable du Délégué Technique de la Ligue concerné par ce tireur(se).

5.2.2 - Les surclassements de poids et/ou d'âge devront avoir reçu un avis favorable du médecin fédéral (National ou Régional) (voir réglementation médicale du surclassement - Article 7 - Règlements Médicaux), avis notifié sur la page médicale du passeport médical où est inscrit le certificat d'aptitude à la compétition pour la saison en cours.

5.2.3 - La demande de surclassement est à effectuer :

• *Pour les compétitions officielles :*

PREALABLEMENT au premier tour de la compétition (et au plus tard à la date de forclusion des engagements), auprès du responsable des compétitions du niveau des phases finales (responsable de secteur pour les manifestations régionales, responsable national pour les manifestations nationales...).

La demande de surclassement doit être jointe à la feuille officielle d'engagement.

- Elle comprend une demande écrite de surclassement co-signée par le tireur(se) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs), l'avis favorable du DTL/CTR, la photocopie de la page médicale du passeport médical où figure l'avis médical autorisant le surclassement.

• *Pour les compétitions officialisées :*

Au plus tard deux jours ouvrables avant le début de la manifestation (cachet de la poste), auprès du Délégué Officiel de la réunion.

- Elle comprend une demande écrite de surclassement co-signée par le tireur(se) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs), l'avis favorable du DTL/CTR, la photocopie de la page médicale du passeport médical où figure l'avis médical autorisant le surclassement.

5.3 - Délivrance des surclassements

L'autorité responsable signifiera par écrit l'acceptation ou le rejet de la demande de surclassement aux demandeurs (le compétiteur et le professeur ou moniteur). Ce document sera agrafé à la page médicale du passeport sportif.

5.4 - Règles particulières aux surclassements d'âge

Règles applicables à l'ensemble des compétitions officielles et officialisées.

5.4.1 - Pour les assauts : le surclassement d'âge autorise le(la) tireur(se) à concourir dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (pas d'application de la règle des deux ans).

5.4.2 - Pour les combats 2<sup>e</sup> série : une différence maximale de deux années est tolérée pour toutes les catégories d'âge. Les combats 2<sup>e</sup> série féminin font exception à cette règle.

5.4.3 - Pour les combats 1<sup>o</sup> série : sans limite (pas d'application de la règle des deux ans) excepté pour le cas d'un Juniors 1<sup>ère</sup> année et 1<sup>ère</sup> série en Seniors 1<sup>ère</sup> série.

5.5 - Règles particulières aux surclassements de poids

5.5.1 - Le surclassement de poids autorise le compétiteur à tirer dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

5.5.2 - Pour les compétitions officialisées, lors d'une différence de poids constatée à la pesée, le surclassement du tireur le plus léger pourra être accordé par le Délégué Officiel à condition que :

- Le médecin présent donne un avis favorable.
- La différence de poids entre les deux adversaires n'excède pas l'écart de poids de la catégorie du plus léger.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie (avis médical négatif, différence de poids trop importante) la rencontre ne peut avoir lieu.

5.6 - Règles particulières aux surclassements de séries

5.6.1 - Les attributions des grades compétition et les classements dans les séries compétition devront faire l'objet d'une attention particulière. Leur délivrance devra respecter scrupuleusement le nombre de points requis.

5.6.2 - Les seuls surclassements (dérogations) qui peuvent être accordés sont :

• Surclassement en 1<sup>o</sup> série.

Un dossier est à adresser à la fédération. Il comprend : une demande motivée du tireur, la justification des niveaux techniques et de compétition atteints par l'athlète en SAVATE boxe française ou dans d'autres disciplines proches, l'avis favorable du médecin fédéral (national ou Régional) (voir réglementation médicale du surclassement - Annexe 2 - Règlements Médicaux), avis notifié sur la page médicale du passeport médical où est inscrit le certificat d'aptitude à la compétition pour la saison en cours, l'avis du DTL/CTR.

Pour un sportif, ayant atteint dans d'autres disciplines proches, un niveau élevé, et admis en compétition, la règle des deux années de licence ne s'applique pas. Cette dérogation pourra être également accordée pour les championnats de France Espoirs et Techniques.

Après examen de ce dossier, un surclassement peut être accordé par le DTN et le responsable national des compétitions.

5.7 - Combinaisons

5.7.1 - Pour les rencontres officielles : Aucune combinaison de surclassement n'est autorisée, que ce soit sous forme d'assaut ou de combat.

5.7.2 - Pour les rencontres officialisées :

- Sous forme de combat : aucune combinaison de surclassement n'est autorisée.
- Sous forme d'assaut : les surclassements peuvent être combinés de la manière suivante :

- Age et poids : "le plus jeune doit être le plus lourd".

- Age et série : "le plus jeune doit être dans la série supérieure".

- Poids et série : "le plus lourd doit être dans la série inférieure".



## § 6 - Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des tireurs et tireuses classés par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué les classements nationaux suivants :

- Classement National Combat Seniors (masculin) ;
- Classement National Combat Seniors (féminin) ;
- Classement National Combat Juniors (masculin) ;
- Classement National Assaut (masculin) ;
- Classement National Assaut (féminin) ;
- Classement National Assaut Vétéran (masculin) ;
- Classement National Assaut Vétéran (féminin).

### 6.1 - Classement National Combat Seniors (masculin)

Le classement national Combat Seniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur (hors les tireurs issus de l'Equipe de France n'ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu tout tireur ayant cumulé plus d'un forfait au cours du Championnat de France.

Modalités de classement :

- Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Elite A combat :
- le N°1 est le Champion de France Elite A combat ;
- le N°2 est le Vice-champion de France Elite A combat ;
- le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite A combat ;
- le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite A combat ;
- le N°5 est le 1/4 de finaliste s'il y a lieu ;
- l'ordonnement des suivantes est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux poules du Championnat de France Elite A combat. Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement :

a) Dans la même poule le vainqueur de la rencontre qui les a opposés,  
b) Entre les poules : le tireur qui est issu de la poule de celui qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres le mieux classé au Classement National Combat (en cours).

c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireurs classés ex aequo.

- Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Elite B combat :
- le N°X+1 est le Champion de France Elite B combat ;
- le N°X+2 est le Vice-champion de France Elite B combat ;
- le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite B combat ;
- le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite B combat.

### 6.2 - Classement National Combat Seniors (Féminin)

Le classement national Combat Seniors (Féminin) est organisé à partir des résultats des Championnats de France Elite A Féminin Combat et Espoirs Combat. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite A Féminin Combat ou Espoirs).

Modalités de classement :

- Sont d'abord classées les tireuses issues du Championnat de France Elite A Féminin Combat :
- la N°1 est la Championne de France Elite A Féminin Combat ;

- la N°2 est la Vice-championne de France Elite A Féminin Combat ;
- la N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite A Féminin Combat ;
- la N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Elite A Féminin Combat.
- le N°5 est le 1/4 de finaliste s'il y a lieu ;
- l'ordonnement des suivantes est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux poules du Championnat de France Elite A combat. Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement :

a) Dans la même poule le vainqueur de la rencontre qui les a opposés,  
b) Entre les poules : la tireuse qui est issue de la poule de celle qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres la mieux classée au Classement National Combat (en cours).

c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireuses classées ex aequo.

• Sont ensuite classées les quatre premières tireuses issues du Championnat de France Espoirs Combat :

- la N°X+1 est la Championne de France Espoirs Combat ;
- la N°X+2 est la Vice-championne de France Espoirs Combat ;
- la N°X+3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Espoirs Combat ;
- La N°X+4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Espoirs Combat.

### 6.3 - Classement National Combat Juniors (masculin)

Le classement national Combat Juniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France Juniors Combat et Espoirs Combat. Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Juniors Combat ou Espoirs Combat.

Modalités de classement :

• Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Juniors Combat :

- le N°1 est le Champion de France Juniors Combat ;
- le N°2 est le Vice-champion de France Juniors Combat ;
- le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Juniors Combat ;
- Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Juniors Combat.

• Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Espoirs Combat :

- le N°X+1 est le Champion de France Espoirs Combat ;
- le N°X+2 est le Vice-champion de France Espoirs Combat ;
- le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Espoirs Combat ;
- le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Espoirs Combat.

### 6.4 - Classement National Assaut (masculin)

Le classement national Assaut masculin est organisé à partir des résultats du Championnat de France Technique Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Technique Assaut.

Modalités de classement :

- le N°1 est le Champion de France Technique Assaut ;
- le N°2 est le Vice-champion de France Technique Assaut ;
- le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Technique Assaut ;
- le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Technique Assaut ;

- sur le même principe sont classés les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

#### 6.5 - Classement National Assaut (féminin)

Le classement national Féminin Assaut est organisé à partir des résultats du Championnat de France Technique Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Technique Assaut.

Modalités de classement :

- la N°1 est la Championne de France Technique Assaut ;
- la N°2 est la Vice-championne de France Technique Assaut ;
- la N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Technique Assaut ;
- la N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Technique Assaut ;
- Sur le même principe sont classées les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

#### 6.6 - Classement National Assaut Vétérans (masculin)

Le classement national Assaut Vétérans masculin est organisé à partir des résultats du Championnat de France Vétérans. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce Championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative.

Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Vétérans.

Modalités de classement :

- le N°1 est le Champion de France Vétérans ;
- le N°2 est le Vice-champion de France Vétérans ;
- le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Vétérans Assaut ;
- le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Vétérans ;
- sur le même principe sont classés les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

#### 6.7 - Classement National Assaut Vétérans (féminin)

Le classement national Assaut Vétérans féminin est organisé à partir des résultats de la Coupe de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de cette Coupe et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative.

Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre de la Coupe de France.

Modalités de classement :

- le N°1 est la Vainqueur de la Coupe de France Assaut ;
- le N°2 est la finaliste de la Coupe de France Assaut ;
- le N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Vainqueur de la Coupe de France Assaut ;
- le N°4 est la 1/2 finaliste battue par la finaliste de la Coupe de France Assaut ;
- sur le même principe sont classées les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

## ARTICLE III - LES COMPÉTITIONS DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

Toutes les compétitions fédérales, officielles ou officialisées sont ouvertes exclusivement aux licenciés amateurs.

### § 1 - Les deux sortes de compétitions

**En SAVATE boxe française on distingue exclusivement deux sortes de compétitions.**

#### 1.1 - Les compétitions "officielles"

Ce sont les compétitions dont les modalités et les "règlements particuliers" sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règle-

ments particuliers des compétitions officielles).

Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la F.F.S.b.f.&D.A.

#### 1.2 - Les compétitions "officialisées".

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Galas, Inter Clubs, Inter Ligues, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun "Titre Officiel" de Vainqueur ou de Champion, mais permettant aux participants de marquer des points pour leur classement dans les séries compétitions et l'obtention des grades compétitions.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, sportifs, d'arbitrage et médicaux régissant les compétitions, particulièrement en ce qui concerne les surclassements.

#### 1.2.1 - L'OFFICIALISATION d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite, l'autorisation de la compétition, l'officialisation.

#### 1.2.2 - La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- au niveau de la Ligue du lieu d'organisation,
- au niveau national lorsqu'il y a participation de tireurs étrangers.
- La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la F.F.S.b.f.&D.A., règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer.
- Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date de la réunion (cachet de la poste) à l'autorité concernée.
- Elle comporte un maximum d'informations et notamment :
  - le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
  - le programme détaillé de la réunion dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
  - toutes informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

#### 1.2.3 - L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (date d'expédition de la poste faisant foi).

#### 1.2.4 - L'officialisation

L'organisateur fera retour de la feuille de réunion et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de réunion et de la feuille médicale et avoir entendu le rapport de "bon déroulement" fait par le délégué officiel désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

### § 2 - Conditions de participation aux compétitions

#### 2.1 - La licence

a) Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) licenciés au titre d'une association régulièrement affiliée à la F.F.S.b.f.&D.A. pour la saison en cours.

b) Tout compétiteur doit justifier d'un an de licence avant l'inscription à toute compétition « Officielle » (licence de la saison précédente) sauf dérogation accordée par le comité directeur fédéral (et disposition particulière : surclassement -5.6.2).

#### 2.2 - Les feuilles officielles d'engagement

a) Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle d'engagement, téléchargeable sur le site fédéral, remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir, par courriel au Responsable des compétitions (département, ligue, secteur ou zone selon le niveau) et par papier avant la date de forclusion (cachet de la poste faisant foi).

- b) La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la F.F.S.b.f.&D.A, ainsi que du règlement particulier de la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- c) Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.
- d) Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- e) Pour toutes les compétitions avec sélections (département, ligue, secteur, zone) le tireur(euse) opte pour une catégorie de poids sans possibilité de changement.

### 2.3 - Droits d'inscription

Exceptés pour les Championnats de France des Jeunes, des droits d'inscription sont fixés par la Fédération pour tout engagement aux compétitions nationales. Ce chèque ne sera encaissé qu'au niveau des phases nationales. Des droits d'inscription aux manifestations peuvent être fixés par les organes fédéraux en Assemblée Générale, ces droits leur restant acquis.

### § 3 - Obligation du (de la) Tireur(se)

3.1 - Chaque tireur(euse) doit présenter sa convocation à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle en compagnie de son second officiel, second dont il aura indiqué le nom sur la convocation.

3.2 - Dès son arrivée dans la salle, chaque tireur(euse) doit se rendre à la pesée et au contrôle médical où il doit présenter son passeport sportif au Délégué Officiel présent ou à son représentant, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté. Le Délégué Officiel pourra consulter, si nécessaire, le passeport médical.

3.3 - La non-présentation des passeports (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du délégué officiel).

3.4 - La non-présentation de la licence entraîne également la défaite par forfait (forfait par décision du délégué officiel). Dans le cas d'un tireur(euse) régulièrement licencié mais qui ne peut présenter sa licence par suite d'un oubli ou d'une perte récente, le tireur peut souscrire une "licence pied de ring", dont le tarif est fixé au prix de la licence fédérale plus trois fois son montant. Le tireur participe alors à la compétition mais son résultat ne sera homologué qu'après vérification sur les fichiers de la fédération qu'il était régulièrement licencié à la date de la manifestation. Dans le cas contraire, son résultat est annulé, son adversaire est déclaré vainqueur (forfait par décision du délégué officiel) et le montant de la licence "pied de ring" reste acquis à la fédération.

### § 4 - Le passeport sportif et le passeport médical

4.1 - Ces passeports sont obligatoires pour tous(tes) les tireurs(euses) qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée).

4.2 - Ces passeports devront toujours être à jour, à savoir :

- Etre régulièrement rempli (identité) + photo.

Pour le passeport sportif :

- Comporter la certification exacte de ses GRADES, SERIE et TITRES en SAVATE boxe française.

Pour le passeport médical :

- Comporter obligatoirement pour les tireurs(euses) participant à des rencontres sous forme d'assaut, le "certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate boxe française en compétition sous forme d'assaut".
- Comporter obligatoirement pour les tireurs(euses) participant à des rencontres sous forme de combat (combat 2° série ou combat 1° série)

le "certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate boxe française en compétition sous forme de combat".

### § 5 - Les forfaits

Le forfait devra parvenir, au plus tard quatre jours avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par courriel, fax ou par lettre RAR au siège de la F.F.S.b.f.&D.A, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif.

En cas de forfait non parvenu au siège de la F.F.S.b.f.&D.A. dans les délais ou de forfait au moment de la compétition, le fautif devra rembourser les frais engagés par son adversaire et son second sur la base des frais réels engagés plafonnés selon les règles fédérales de remboursement des officiels (en vigueur). Dans le cas d'un forfait le jour de la compétition, il ne pourra pas, par ailleurs, prétendre à des remboursements de frais le concernant.

Pour une compétition du niveau national organisée en métropole et en cas de forfait de moins de cinq jours de l'adversaire d'un tireur licencié dans un D.O.M., le tireur forfait prendra en charge les frais de déplacement du tireur concerné et de son second, de Paris au lieu de la compétition aller et retour selon les critères du paragraphe précédent, auquel s'ajoutera un forfait de 230 €.

S'il ne s'acquitte pas de cette obligation, avant la fin de la saison sportive, il ne pourra participer à aucune compétition fédérale ultérieure. Cette impossibilité sera étendue au club où il est licencié, tant que l'obligation n'est pas satisfaite.

Au cas où un chèque de caution aura été demandé lors de l'inscription à une compétition, cette caution revient automatiquement à la Fédération dans les cas suivants :

- le non respect des délais, sauf cas certifiés de dernière minute,
- en cas de forfait : de poids ou médical sur place.
- blessure n'étant pas consécutive au combat précédant de cette compétition,
- absence d'attestation du médecin de la rencontre dans le cas d'une blessure interdisant le ou les combats suivants,
- absence de justification certifiée par le médecin ou l'employeur (date, nature, motif) dans le cas d'un accident de dernière minute ou d'une impossibilité liée au travail.

Le forfait engage la responsabilité de celui qui le signe (Enseignant, Responsable de club...).

## ARTICLE IV - RÈGLEMENTS PARTICULIERS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

### § 1 - Les compétitions officielles

1.1 - Les compétitions officielles de la F.F.S.b.f.&D.A. sont :

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A COMBAT MASCULIN  
Tireurs (masculins) Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) classés en 1<sup>ère</sup> Série.  
Niveau national directement (voir règlements particuliers).
  2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A COMBAT FEMININ  
Tireuses (féminines) Juniors, Seniors Vétérans (cf. règlement médicaux spécifiques), classées en 1<sup>ère</sup> Série.  
Niveau national directement.
  3. L'OPEN DE SAVATE PRO  
Compétition réservée aux tireurs classés en 1<sup>ère</sup> série, ELITE A (H et F) ayant figuré dans le classement national combat et aux compétiteurs ELITE d'autres sports pieds poings, selon certains critères (palmarès, titres...).
- Ouvert également aux tireurs ELITE B à condition d'avoir le GAC1.

#### 4. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE B COMBAT

Tireurs (masculins) Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) classés en 1<sup>ère</sup> Série.  
Niveau national précédé de sélections de ligue, de secteur ou niveau National directement (voir règlements particuliers).

#### 5. LE TOURNOI DE FRANCE

Tireurs Juniors, ou Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) (masculins) 1<sup>ère</sup> Série, en compétitions séparées.  
Tireuses Juniors et Seniors (féminins) 1<sup>ère</sup> Série, en compétition réunie.  
Niveau national directement.

#### 6. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS COMBAT

Tireurs Juniors masculins de 1<sup>ère</sup> Série.  
Niveau national directement.

#### 7. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS COMBAT

Masculins : Tireurs Juniors 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, 2<sup>ème</sup> série.  
Féminines : Tireuses Juniors ou Seniors, 2<sup>ème</sup> série réunies.  
Niveau national précédé de sélections de ligue, de secteur.

#### 8. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE TECHNIQUE ASSAUT

Tireurs, Tireuses Juniors, seniors et vétérans réunis, GAT;  
Niveau national précédé de sélections de ligue et de secteur.

#### 9. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN

Tireurs Vétérans Gant d'Argent Technique.  
• Niveau national précédé de sélections de ligue et de secteur pour les tireurs.

#### 10. LA COUPE DE FRANCE ASSAUT

Tireuses Vétérans Gant d'Argent Technique.  
• Niveau national directement.

#### 11. LE TROPHEE REGIONAL ELITE B FEMININ

Tireuses Juniors, Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques), classées en 1<sup>ère</sup> Série (Gant de Bronze minimum) et se déroulent uniquement au niveau de ligue puis secteur.

#### 12. LES CRITERIUMS

Masculins : Tireurs Juniors et tireurs Seniors 2<sup>ème</sup> série en compétitions séparées  
Féminines : Tireuses Juniors et Seniors 2<sup>ème</sup> série en compétitions réunies. Se déroulent exclusivement jusqu'au niveau du secteur.  
(Sélections départementales ou de ligues).

#### 13. LES CHALLENGES

- **le challenge gants de couleur** : tireurs(euses) juniors, seniors et vétérans réunis, classé(s) en deuxième ou troisième série possédant le gant rouge, blanc ou jaune, ne possédant pas le gant d'argent technique et qui ne participent plus à des compétitions sous forme de combat 1<sup>ère</sup> série.

- **le challenge technique** : tireurs(euses) juniors, seniors et vétérans réunis, classé(s) en première, deuxième série ou troisième série possédant le gant jaune, bronze, GAT ou GAC.  
Ils se déroulent exclusivement jusqu'au niveau du secteur.  
(Sélections départementales ou de ligues)

##### 13.1 LE CHALLENGE PAR EQUIPE

Masculins et Féminins : ouvert à tous les licencié(e)s, gant rouge minimum, sauf à ceux déjà inscrits en championnat combat de la saison en cours.  
Se déroulent exclusivement jusqu'au niveau du secteur.

#### 14. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS-CADETTES

Tireurs(euses) Cadets/Cadettes 3<sup>ème</sup> série.  
Niveau national précédé de sélections de ligue, de secteur et de zone.

#### 15. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

Tireurs(euses) Minimes 3<sup>ème</sup> série.  
Niveau national précédé de sélections de ligue, de secteur et de zone.

#### 16. LE TOURNOI NATIONAL DE L'AVENIR

Tireurs(euses) Benjamins(ines) 3<sup>ème</sup> série.  
Niveau zone précédé de sélections de ligue et de secteur.

#### 17. LE TOURNOI DES MILLE GANTS

Tireurs(euses) Poussins(ines) à minima 4<sup>ème</sup> série.  
Niveau secteur précédé de sélections de ligue.

#### 18. LE TROPHEE KANGOUROU

Tireurs(euses) Pré-poussins(ines) 4<sup>ème</sup> série.  
Niveau ligue directement.

Pour les compétitions adultes ou jeunes avec sélections de ligues, celles-ci ont toute latitude d'imposer l'organisation de sélections départementales.

### 1.2 - Les compétitions officielles de la Fédération Internationale de Savate (FIS) :

Le nombre et la nature des compétitions officielles sont déterminés par le Comité Directeur de la F.I.Savate et diffusés au niveau des membres affiliés en début de chaque saison sportive (ou en fin de saison précédente).

#### § 2 - Règlements particuliers à ces compétitions

Depuis la saison 2014-2015, toutes les compétitions adultes se dérouleront sous forme de tournois, sauf le tournoi de France.

Principes généraux applicables à l'ensemble des tireurs : en cas d'égalité entre deux tireurs à l'intérieur d'une poule est retenu le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

Cas particulier de trois tireurs à égalité à l'intérieur d'une poule, le vainqueur sera déterminé selon l'ordre préférentiel suivant :

- l'athlète ayant reçu le moins d'avertissement durant ses rencontres et pour les deux restants le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.
- tirage au sort et pour les deux restants le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

En cas de forfait en 1/2 finales, il sera possible de repêcher le tireur directement le mieux placé de la compétition.

En fonction des résultats des rencontres, chaque tireur marque des points en tenant compte du barème suivant :

Victoire : 3 points - Défaite : 1 point - Défaite par forfait : 0 point

#### Constitution des poules en combat :

3, 4 ou 5 inscrits :	..... poule unique
6 inscrits :	..... 2 poules de 3
7 inscrits :	..... 1 poule de 3, 1 poule de 4
8 inscrits :	..... 2 poules de 4
9 inscrits :	..... 1 poule de 4, 1 poule de 5
10 inscrits :	..... 2 poules de 5
11 inscrits :	..... 2 poules de 3, 1 poule de 5
12 inscrits :	..... 4 poules de 3
13 inscrits :	..... 3 poules de 3, 1 poule de 4
14 inscrits :	..... 2 poules de 3, 2 poules de 4
15 inscrits :	..... 1 poule de 3, 3 poules de 4
16 inscrits :	..... 4 poules de 4
17 inscrits :	..... 3 poules de 4, 1 poule de 5
18 inscrits :	..... 2 poules de 4, 2 poules de 5
19 inscrits :	..... 1 poule de 4, 3 poules de 5
20 inscrits :	..... 4 poules de 5



Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée (qui se fera le vendredi soir).

Répartition des 1/2 finales en combat :

3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale.

6, 7, 8, 9 et 10 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1.

11 tireurs : le premier de la poule qui comporte 5 tireurs est opposé au premier de la seconde poule de 3. Le deuxième de la poule de 5 est opposé au premier de la première poule de 3.

12 à 20 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 4. Le premier de la poule 2 est opposé au premier de la poule 3.

En combat : compte-tenu de la surveillance médicale renforcée des tournois, le nombre de rencontres par journée/week-end et le délai entre deux rencontres sont ceux fixés dans le règlement de la compétition, sauf avis contraire du médecin de la rencontre. Pour la saison 2016/2017, le nombre de rencontres possibles sera au maximum de 4 au cours du week-end.

En assaut : il n'y a pas de délai entre deux rencontres, sauf avis contraire du médecin de la compétition, en cas de compétition avec présence d'un médecin.

Constitution des poules et répartitions des 1/4 et 1/2 F pour l'assaut se reporter au 2.8 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE TECHNIQUE ASSAUT.

## 2.1 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A COMBAT

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs seniors (ou vétérans avec dérogation accordée par la Commission Nationale Médicale) classés en 1<sup>ère</sup> série et remplissant les conditions d'engagement énoncées ci-après. Elle se déroule directement au niveau national.

Un tireur ayant effectivement participé à ce championnat ne pourra pas participer au Championnat de France Technique Assaut.

• Un quota de tireurs est octroyé à chacune des catégories de poids selon la grille ci-dessous :

- plumes .....	8 Tireurs
- légers .....	10 Tireurs
- super/légers .....	10 Tireurs
- mi/moyens .....	10 Tireurs
- super/mi/moyens .....	10 Tireurs
- moyens .....	8 Tireurs
- mi/lourds .....	8 Tireurs
- lourds .....	8 Tireurs

Les quotas pourront être modifiés selon le nombre de tireurs inscrits par catégories de poids.

L'engagement des tireurs se fait selon les dispositions suivantes :

• Dans un premier temps, l'objectif est d'atteindre le quota prévu pour chacune des catégories de poids en procédant de la manière suivante :

- Chaque nouvelle saison, les trois premiers du Championnat ELITE B combat montent obligatoirement dans le Championnat ELITE A combat (dans la catégorie de poids de laquelle ils sont issus) et ceci jusqu'au remplissage total de chacune des catégories de poids (voir quota). Si les tireurs ne montent pas, il sera fait appel au numéro 4. Un dispositif dérogatoire à la montée permettra dans des cas particuliers de faire une demande de «non-montée». Toutefois, le droit d'accès au championnat de France Elite A combat n'est acquis que pour la saison suivante et dans la même catégorie de poids.

- Les deux finalistes du Tournoi de France de la saison précédente peuvent monter en Elite A.

- Les tireurs 1<sup>ère</sup> Série ayant obtenu au minimum 5 victoires sur les 8 derniers combats au cours des deux dernières saisons (validation à obtenir par le DTL).

Si les quotas sont atteints, la sélection se fera en fonction d'un classement prenant en compte les résultats et l'expérience des tireurs. En cas d'impossibilité de départager deux tireurs, un match de barrage sera organisé.

Les tireurs Juniors (3<sup>ème</sup> année) 1<sup>ère</sup> Série ayant performé lors des compétitions de référence (Championnat du Monde, Championnat d'Europe) pourront s'inscrire au Championnat de France Elite A sur demande.

• Ensuite et une fois le quota de la catégorie de poids atteint, chaque nouvelle saison les trois derniers (Classement National Combat) tireurs du Championnat Elite A combat, devront descendre dans le Championnat Elite B combat, et de fait permettront donc aux trois premiers (Classement National Combat) tireurs issus du Championnat Elite B combat, de monter en Championnat Elite A combat.

Une autre source d'alimentation du Championnat Elite A combat, pourra selon le cas, être réalisée à partir des tireurs issus du Championnat Elite A combat mais ayant opté pour un changement de catégorie de poids ou ayant interrompu la compétition et la réintégrant (cette disposition s'applique uniquement aux tireurs ayant figuré dans les quatre premiers du Classement National Combat (masculin).

Cette disposition d'intégration en Championnat Elite A combat s'applique de la manière suivante :

1<sup>o</sup> - le quota de la catégorie n'est pas atteint, alors ils sont directement intégrés.

2<sup>o</sup> - le quota de la catégorie est atteint, alors ils devront disputer des matches de barrage entre eux (si il y a plusieurs candidats) pour n'en retenir qu'un et aboutir à un match de barrage avec le dernier restant de la catégorie.

NOTA: le classement servant de référence est le classement national établi à la fin du championnat précédent.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de "combat 1<sup>ère</sup> Série".

Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.

### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

"Champion de France Elite A" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Elite A".

### 4. Contenu du dossier d'inscription des tireurs :

• autorisation du Professeur ou Moniteur,

• attestation signée par le tireur certifiant qu'il est à jour de ses examens médicaux pour la saison relative à son engagement.

• chèque de 60 € par tireur, réglant les droits d'inscription à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A.

• chèque de caution de 300 € par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. (exemple : un club engage quatre tireurs, quatre chèques),

Sauf cas exceptionnel, en cas de forfait après le tirage au sort et avant le premier tour des compétitions, le chèque de caution sera encaissé.

Pour les tireurs vétérans, l'autorisation du médecin fédéral devra être accordée avant la date de forclusion.

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du tireur.

### 5. Transmission des inscriptions :

La date de forclusion des secteurs est à la discrétion du Responsable Secteur des Compétitions (RSC). Il fera parvenir le dossier complet à la F.F.S.b.f.&D.A. avant la date limite de forclusion fédérale (pour la saison

2016/2017 : le 12/12/2016). Ce n'est qu'après instruction du dossier national des inscriptions de secteurs que l'instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

#### 6. Déroulement de la compétition

Principes de constitution des poules :

La répartition des tireurs par poules sera réalisée à partir du classement national de la saison en cours, les tireurs seront placés dans les poules dans l'ordre de leur classement avec avancement en boucle.

Les tireurs nouvellement engagés et ne figurant pas sur le classement national seront répartis par tirage au sort.

Les tireurs issus d'un même club ou d'un même centre d'entraînement (Pôle France) seront séparés, dans la mesure du possible.

Pour chacune des catégories de poids et en fonction du nombre de tireurs, il est mis en place un dispositif sportif en deux phases.

Première phase :

Les tireurs sont répartis en poules (de 3 tireurs minimum et jusqu'à 5 tireurs maximum par poule en respect des quotas ci-dessus), et se rencontrent à l'intérieur de chacune des poules. Cette phase se déroule sous forme de tournoi, où chaque tireur effectuera 4 combats au plus sur une durée de deux jours.

Seconde phase :

Phase par élimination directe : les rencontres se déroulent en 5 reprises de 2 minutes à partir des 1/2 finales.

Tous les tireurs (sauf les champions de France de la saison en cours) peuvent s'inscrire au Tournoi de France.

## 2. 2 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A FEMININ

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireuses Juniors, Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques aux Vétérans) classées en 1<sup>ère</sup> Série (Gant de Bronze minimum) et se déroule directement au niveau national. Une tireuse ayant effectivement participé à ce championnat ne pourra pas participer au Championnat de France Technique Assaut.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de "combat 1<sup>ère</sup> Série". Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage. Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.

### 3. Décision :

La vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Elite A" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Championne de France Elite A".

### 4. Sélection - Inscription :

Cette compétition ne comporte pas de sélection de secteur. La feuille d'inscription club sera envoyée accompagnée d'un chèque de caution de 300 € et d'un chèque de 60 € de droit d'inscription, par tireuse, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A., au Responsable des Compétitions du Secteur qui transmet les feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue.

### 5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireuses seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrites par catégorie de poids. Le déroulement sera identique à celui du Championnat de France Elite A Masculins.

Toutes les tireuses (sauf les championnes de France de la saison en cours) peuvent s'inscrire au Tournoi de France.

## 2.3 LA SAVATE PRO (définition, règlements : sportifs, d'arbitrage et de jugement)

Les combats, sous la forme de SAVATE PRO, se différencient par un règlement d'arbitrage et de jugement spécifique. Cette forme de rencontre n'est organisée que lors de galas ou dans le cadre d'une organisation de compétition fédérale.

Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs ELITES A (H et F) ayant figuré dans le classement national combat et aux compétiteurs Elites d'autres sports pieds poings, selon certains critères (palmarès, titres...). Il est également ouvert aux tireurs ELITE B à condition d'avoir le GAC1.

### RÈGLEMENTS SPORTIFS :

La Savate Pro étant une forme de compétition de Savate boxe française en combat, les catégories d'âges et de poids, ainsi que les protections sont identiques à la Savate bf.

Nombre de reprises : 5 reprises de 2 minutes. Exceptionnellement 7 reprises, selon accord entre les tireurs et entraîneurs concernés qui en auront fait au préalable la demande auprès de la Commission Savate Pro.

### TOURNOI :

Forme des rencontres

La compétition se déroulera sous forme de tournoi à élimination directe et en combat 1<sup>ère</sup> série de 3 reprises de 2 minutes avec protections tibiales (sauf en finale), mais sans casque. Les combattants pourront réaliser jusqu'à 3 combats au cours de la même soirée. Possibilité de réaliser des tournois avec 8 tireurs soit avec des 1/4 de finales, des 1/2 finales et la finale ou avec 4 tireurs avec des 1/2 finales et la finale. Le délai minimum de récupération entre les combats sera compris entre 30 minutes et 1 heure (en gala : possibilité d'intégrer un combat de réserve pour remplacement en cas de blessure/forfait).

Poids des gants en tournoi :

Les tireurs devront utiliser des gants de :

- 10 onces pour les catégories jusqu'à 60 kg ;
- 12 onces pour les catégories de 60 à 75 kg ;
- 14 onces pour les + de 75 kg,

### SURVEILLANCE MÉDICALE POUR LES TOURNOIS :

En plus du médecin de ring prévu par les règlements de la FFSbF&DA, un « médecin de vestiaire » examinera chaque combattant après les combats et autorisera ou non le sportif à poursuivre le tournoi. Il pourra à tout moment intervenir pour déclarer « forfait » un combattant. Il sera en relation avec le médecin de ring pour toute communication qu'il jugera nécessaire.

### AGE DES TIREURS :

Pour participer à des rencontres en Savate Pro, l'âge de référence est celui décrit dans le règlement des compétitions relatif aux championnats de France Elite A.

### TENUE DES TIREURS :

- un pantalon lycra ceinture élastique et cordon, floqué du nom SAVATE sur la jambe gauche (taille : grandeur de la cuisse minimum). Torse nu.

### LES PRIMES :

Des primes pourront être accordées aux tireurs (euses), par l'organisateur, dans le respect des déclarations obligatoires à effectuer auprès des services concernés. URSSAF, ASSEDIC .... Il n'y a pas de grille tarifaire, leur montant sera négocié entre l'organisateur et le tireur. A l'exception du Savate Pro Tour et la ceinture nationale organisés par la FFSbF&DA pour lesquels le montant sera fixé.

TENUE DES OFFICIELS : polo manches courtes, noir, acrylique.



## DEMANDE D'AUTORISATION DE COMBAT EN SAVATE PRO :

Pour toutes organisations d'un ou de plusieurs combats de SAVATE PRO, l'organisateur devra faire une demande auprès de la Fédération, 4 semaines au moins, avant la date de la soirée. Il indiquera, avec précision, les noms des tireurs, leurs titres, en particulier pour ceux venant d'autres sports pieds poings. Toute modification du plateau initial devra être signalée dans les plus brefs délais. L'organisateur s'engage également à informer sa Ligue et son comité départemental de cette organisation.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LES TIREURS :

- *Elites licenciés à la FFSbf* : identiques à ceux de la Savate bf : passeports sportif et médical à jour, licence de la saison en cours.
- *français venant d'autres sports pieds-poings* : Ils doivent présenter les certificats médicaux selon notre règlement médical attestant leur aptitude à la pratique de la Savate bf en combat. Ils ont aussi la possibilité de se procurer un passeport médical fédéral pour y consigner ces différents examens. Ils doivent présenter la licence fédérale de la saison en cours.
- *étrangers (liste nominative)* ils doivent présenter l'attestation prévue dans nos règlements et signer les conditions d'assurance (AIAC), que l'organisateur est dans l'obligation de leur remettre. Il leur appartient de s'assurer des modalités d'assurance, auprès de leur fédération.

### RÈGLEMENT D'ARBITRAGE & DE JUGEMENT (C.D.12/12/09)

#### TIBIA :

Les parades tibiales ne sont pas sanctionnées. Les coups de pieds et les coups de poings sont ceux de la Savate bf. Les coups de pieds non armés ou mal armés ne sont pas sanctionnés. Sur un coup interdit triangle génital, l'arbitre peut laisser le tireur récupérer, sans le compter, s'il pense qu'il est en mesure de reprendre le combat ou bien, le compter et demander un avertissement ou la disqualification s'il ne peut reprendre la rencontre après le décompte.

#### AVERTISSEMENTS :

L'arbitre sollicite les juges pour tous les avertissements.

**BULLETIN DE JUGEMENT :** le bulletin de jugement utilisé est celui de la savate bf.

**LES BANDAGES :** Pour une meilleure protection de la main et du poignet, les bandages renforcés sont autorisés et restent à l'appréciation du DO. Ils ne doivent pas être durs.

Ces modifications ne concernent que les combats de SAVATE PRO.

### POUR TOUTES RENCONTRES EN SAVATE PRO, C'EST LA COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE QUI DÉSIGNERA LA DÉLÉGATION OFFICIELLE.

Ainsi, dans le cadre de manifestations qui intègrent de la Savate Pro, dont la particularité consiste à permettre l'organisation de rencontres entre tireurs Elite (A ou B) ou d'Elite (A ou B) contre d'autres combattants en provenance d'autres sports pieds/poings, la CNA désigne, par l'intermédiaire de son responsable, le Délégué Officiel, ainsi que les juges et arbitres de la compétition, à partir d'une liste d'officiels validée par ladite CNA, pour ce type de compétition.

Charge à l'organisateur de contacter le responsable de la CNA, afin que celui-ci lui adresse la liste des officiels désignés pour encadrer la manifestation.

Cette demande sera précédée par un avis officiel du responsable concerné par la demande d'autorisation de la manifestation.

## 2.4 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE B

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs seniors et aux Vétérans (cf.

règlements médicaux spécifiques aux Vétérans) classés en 1<sup>ère</sup> Série (tireurs Gant de Bronze minimum). Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue, de secteur. Chaque ligue et chaque secteur présentent deux qualifiés.

Elle est ouverte au niveau national aux athlètes :

- convoqués pour représenter la France en compétitions internationales officielles et que cette représentation se juxtapose (mêmes dates) à une sélection de département, de ligue ou secteur, sans pour autant pénaliser son département, ligue ou secteur d'origine. La direction technique nationale et le responsable national des compétitions en apprécieront le bien-fondé.

- issus d'une discipline proche dans laquelle ils ont atteint un niveau sportif élevé, et après examen d'un dossier par le DTN et le responsable national des compétitions (voir procédure de surclassement 1<sup>ère</sup> série). L'ensemble de ces tireurs sont regroupés et se rencontrent selon les modalités ci-dessous (cf. 5).

Attention : Les trois premiers du championnat de France Elite B de chacune des catégories de poids montent obligatoirement en Championnat Elite A combat dans la même catégorie de poids pour la saison suivante (en cas de changement de catégorie, ils ne pourraient accéder au Championnat de France Elite A). Tous les autres retournent en sélection de ligue.

Toutefois, un comité national constitué du responsable national des Championnats Elite B et Elite A combat et du DTN, statuera sur des demandes de " non-montée " à partir d'un dossier de justifications.

Ces demandes devront être formulées avant le 10 septembre de l'année sportive en cours pour être instruites.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de "combat 1<sup>ère</sup> Série".

Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.

### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

"Champion de France Elite B" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Elite B".

### 4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la FFSBF&DA au Responsable des Compétitions de la Ligue. Celui-ci organisera les sélections de Ligue et fera parvenir les résultats au Responsable de secteur des Compétitions (RSC) ou à défaut au DTS. Le RSC organisera les sélections de secteur.

### 5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi.

Au niveau national seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus des secteurs de l'Île de France, des secteurs Réunion - Antilles/Guyane.
- dans la mesure du possible, les athlètes issus des Pôles France
- les deux têtes de séries.

Critères et priorités pour déterminer les deux têtes de série

1. Les mieux classés au classement national combat.
2. Les finalistes du championnat de France Juniors.

## 2. 5 - LE TOURNOI DE FRANCE

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs Juniors (masculins) et tireurs Seniors et Vétérans réunis (masculins) dans leur catégorie d'âge respectives et aux tireuses Juniors et Seniors réunies, classés en 1<sup>ère</sup> Série, engagés directement au niveau national (auprès du RSC). Les champions de France Elite A (M/F) de la saison en cours ne peuvent pas participer à ce tournoi.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de « combat 1<sup>ère</sup> Série » se déroulent en 3 reprises de 3 minutes.

Un tireur ne pourra disputer plus de deux rencontres durant la même journée et pas plus de quatre rencontres en deux jours.

Protections : toutes les protections sont obligatoires : casques, protège-tibia, protège-dents, coquille.

### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre du « Vainqueur du Tournoi de France » de sa catégorie d'âge et de poids. Son adversaire celui de « finaliste du Tournoi de France » de sa catégorie d'âge et de poids.

### 4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable des Compétitions du Secteur. Celui-ci les adressera à la Fédération en respectant la date de forclusion nationale.

### 5. Déroulement de la compétition :

Cette compétition se déroulera sous forme d'élimination directe.

## 2.6 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs juniors 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année classés en 1<sup>ère</sup> série (Gant de Bronze, GAC 1 ou 2). Il est ouvert à tous les juniors 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année à condition qu'ils aient obtenu le gant de bronze au plus tard avant la date de forclusion du Championnat de France Juniors.

En conséquence, les juniors 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année pourront s'inscrire, dans la même saison au Championnat de France Espoirs et Juniors.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de combat 1<sup>ère</sup> Série. Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 4 reprises de 2 minutes.

### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Juniors" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Juniors".

### 4. Sélection - inscription :

Cette compétition ne comporte pas de sélection de secteur. La feuille d'inscription club sera envoyée accompagnée d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A., au RSC ou DTS avec photocopie du passeport (page des grades) qui fera suivre à la F.F.S.b.f.&D.A. et adressera copie pour information aux responsables compétitions Ligues ou DTL.

### 5. Déroulement de la compétition

Les sélections des tireurs seront organisées sous forme de poules dont

le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Le déroulement sera identique à celui du Championnat de France Elite A.

Seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus d'un même club ou d'un même centre d'entraînement (Pôle France),
- les deux têtes de séries : Classement National Combat Juniors.

## 2.7 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée :

- pour les masculins : aux tireurs Juniors 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année, classés en 2<sup>ème</sup> série (tireurs Gant Jaune) et aux Juniors 3<sup>ème</sup> année s'ils ne sont pas 1<sup>ère</sup> série.
- pour les féminines : aux tireuses Juniors et Seniors classées en 2<sup>ème</sup> série (tireuses Gant Jaune).

Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue, de secteur. Chaque ligue et chaque secteur présentent deux qualifiés.

En cas de forfait de l'un ou l'autre des qualifiés (quel que soit le niveau de la sélection), un repêchage est possible. Les modalités sont à définir entre les ligues et les secteurs.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de combat 2<sup>ème</sup> série en tournoi, (avec protections) se déroulent en 3 reprises de 2mn.

### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

Pour les masculins : "Champion de France Espoirs" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Espoirs".  
Pour les féminines : "Championne de France Espoirs" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Championne de France Espoirs".

### 4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable des Compétitions de la Ligue. Celui-ci organisera les sélections de Ligue et fera parvenir les résultats au Responsable de secteur des Compétitions (RSC) ou à défaut au DTS. Le RSC organisera les sélections de secteur.

### 5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi.

Au niveau national seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus d'un même club,
- les tireurs issus des secteurs de l'île de France, des secteurs Réunion - Antilles/Guyane.
- dans la mesure du possible, les athlètes issus des Pôles France.

## 2.8 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE TECHNIQUE ASSAUT

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est exclusivement réservée respectivement aux tireurs et tireuses des catégories d'âge juniors, seniors et vétérans réunis, titulaires d'un gant d'argent technique.

Les Vétérans inscrits à ce championnat ne pourront pas s'inscrire, au cours de la même saison au championnat de France vétérans ni à la coupe de France Féminine Assaut.

- Pour les tireurs : Ne pas avoir tiré durant la même saison en Championnat de France Elite A Combat ou Championnat de France Juniors.



- Pour les tireuses : Ne pas avoir tiré durant la même saison en Championnat de France Elite A Combat.

Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue et de secteur. Chaque secteur présente deux athlètes : le n° 1 et le n° 2 sont déterminés par le résultat des finales de secteur obligatoires.

#### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.

#### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion(ne) de France Technique Assaut" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion(ne) de France Technique Assaut".

#### 4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A., au Responsable Compétitions des Ligues. Il organisera les sélections de Ligues et fera parvenir leur sélection au Responsable de Secteur des Compétitions (RSC) ou à défaut au DTS. Le RSC organisera les sélections de secteurs et adressera les sélectionnés à la F.F.S.b.f.&D.A. avant la date de forclusion prévue.

#### 5. Déroulement de la compétition :

- Au niveau des ligues et/ou secteurs, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule

- Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids.

Seront séparés dans les poules :

- les deux tireurs (euses) les mieux classés sur le classement national Assaut en cours ;
- et dans la mesure du possible les athlètes d'un même secteur.

Constitution des poules en Assaut :

3, 4 ou 5 inscrits : .....	poule unique
6 inscrits : .....	2 poules de 3
7 inscrits : .....	1 poule de 3, 1 poule de 4
8 inscrits : .....	2 poules de 4
9 inscrits : .....	1 poule de 4, 1 poule de 5
10 inscrits : .....	2 poules de 5
11 inscrits : .....	2 poules de 4, 1 poule de 3
12 inscrits : .....	4 poules de 3
13 inscrits : .....	3 poules de 3, 1 poule de 4
14 inscrits : .....	2 poules de 3, 2 poules de 4
15 inscrits : .....	3 poules de 4, 1 poule de 3
16 inscrits : .....	4 poules de 4
17 inscrits : .....	3 poules de 4, 1 poule de 5
18 inscrits : .....	2 poules de 4, 2 poules de 5
19 inscrits : .....	3 poules de 5, 1 poule de 4
20 inscrits : .....	4 poules de 5

Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.

Répartition des 1/4 et 1/2 finales :

3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale

6 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 en 1/2 finales.

7 tireurs : le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en 1/4 de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 2 en 1/2 finale. Le n°2 de

la poule 2 rencontre le n°1 de la poule 1 en 1/2 finale.

8 tireurs : le n°3 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 en 1/4 de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 1 en 1/2 finale. Le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en 1/4 de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 2 en 1/2 finale.

9 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°4 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en 1/4 de finales. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale. Le n°3 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 en 1/4 de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 2 en 1/2 finale.

10 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°4 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en 1/4 de finales. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale. Le n°4 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 et le n°3 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 en 1/4 de finales. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale.

11 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 3 en 1/4 de finales. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale. Le n°3 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 et le n°2 de la poule 2 rencontre le n°2 de la poule 3 en 1/4 de finales. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale.

De 12 à 20 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 et le n°1 de la poule 3 rencontre le n°2 de la poule 4 en 1/4 de finales. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale. Le n°2 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 et le n°2 de la poule 3 rencontre le n°1 de la poule 4 en 1/4 de finale. Les vainqueurs se rencontrent en 1/2 finale.

### 2.9 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN

#### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est exclusivement réservée aux tireurs vétérans titulaires d'un Gant d'Argent Technique. Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue et de secteur. Chaque secteur présente deux qualifiés : le n° 1 et le n° 2 sont déterminés par le résultat des finales de secteur obligatoires.

Les athlètes inscrits dans ce championnat ne devront pas avoir participé au cours de la même saison au championnat de France Technique Assaut.

#### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn.

#### 3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Vétérans" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-Champion de France Vétérans".

#### 4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A., au Responsable Compétitions des Ligues. Il organisera les sélections de Ligues et fera parvenir leur sélection au Responsable de Secteur des Compétitions (RSC) ou à défaut au DTS. Le RSC organisera les sélections de secteurs et adressera les sélectionnés à la F.F.S.b.f.&D.A. avant la date de forclusion prévue.

#### 5. Déroulement de la compétition :

- Au niveau des ligues et/ou secteurs, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule

- Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Le déroulement sera identique à celui du





Déroulement des rencontres / calcul des points : la rencontre qui oppose deux équipes comprend 5 assauts (de 1 reprise de 2 minutes). Pour chaque assaut réalisé, les points suivants sont attribués aux équipes :

- Victoire effective : ..... 3 points
- Défaite effective : ..... 1 point
- Victoire par forfait : ..... 2 points
- Défaite par forfait : ..... 0 point
- Abandon : ..... 0 point
- disqualification : ..... -1 point

Une équipe qui ne peut fournir un tireur(se) dans une catégorie est déclarée forfait pour l'assaut correspondant :

- Forfait ou pas de tireur : 0 pt
- L'autre équipe marque : 2 pts
- Les équipes qui fournissent un juge sont créditées d'une bonification :
- Equipe présentant un juge : 1 pt

En cas d'égalité :

- c'est l'équipe qui a le moins d'avertissements qui gagne.
- en dernier ressort, une reprise supplémentaire (par tirage au sort) sera effectuée. L'athlète qui remportera cette reprise donnera la victoire à son équipe. Il sera décerné un trophée du meilleur style et de la meilleure féminine.

## 2.14 - L'ATTRIBUTION DES TITRES

L'attribution d'un titre de champion de France (ou de vainqueur) nécessite au moins la participation à une rencontre effective au niveau national par le tireur (euse) concerné. Il en va de même pour les titres de champion (ou de vainqueur) du département, de la ligue, ou du secteur.

## 2.15 - REPECHAGE

Pour toutes les compétitions fédérales officielles organisées à partir de sélection décentralisées (niveau département, ligue, secteur), un repêchage (rencontre effective) est autorisé dans le cas où le tireur initialement sélectionné serait forfait. Le responsable des compétitions du niveau concerné sera habilité à l'organiser et à inscrire l'intéressé auprès du responsable du niveau de compétition supérieur, dans le respect absolu des dates de forclusion.

## 2.16 - LITIGES

Au niveau secteur : une commission composée du RSA + RS CNC + DO statuera.

Au niveau national : pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige, un comité d'appel constitué par le responsable national des compétitions et le coordonnateur du championnat concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

## § 3 - Règlements particuliers aux compétitions jeunes

**Depuis 2013/2014 : ces répartitions permettent aux sportifs inscrits dans les catégories «extrêmes» d'avoir des adversaires.**

	Pré Poussins	Pré Poussines
MOUSTIQUES : moins de 24 kg.....	M24 J	F24J
PRE-MINI-MOUCHES : de 24 à 27 kg inclus.....	M27 J	F27J
PRE-MINI-COQS : de 27 à 30 kg inclus.....	M30 J	F30J
PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus.....	M33J	F33J
PRE-MINI-LEGERS(ERES) : de 33 à 36 kg inclus (G).....	M36J	F36J
MINI-MOUCHES : + de 36.....	M39J	F39J

	Poussins	Poussines
MOUSTIQUES : moins de 24 kg.....	M24 J	F24J
PRE-MINI-MOUCHES : de 24 à 27 kg inclus.....	M27 J	F27J
PRE-MINI-COQS : de 27 à 30 kg inclus.....	M30 J	F30J
PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus.....	M33J	F33J
PRE-MINI-LEGERS(ERES) : de 33 à 36 kg inclus.....	M36J	F36J
MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus.....	M39J	F39J

MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus.....	M42J	F42J
MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus.....	M45J	F45J
MOUCHES : de 45 kg à 48 kg (G) + 45 kg (F).....	M48J	F48J
COQS : + de 48 kg.....	M52 J	

Benjamins - Benjamines

PRE-MINI-COQS : moins de 30 kg.....	M30 J	
PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus (G) moins de 33 kg (F).....	M33J	F33J
PRE-MINI-LEGERS(ERES) : de 33 à 36 kg inclus.....	M36J	F36J
MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus.....	M39J	F39J
MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus.....	M42J	F42J
MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus.....	M45J	F45J
MOUCHES : moins de 48 kg.....	M48J	F48J
COQS : de 48 à 52 kg.....	M52J	F52J
PLUMES : moins de 56 kg (G) + 52 kg (F).....	M 56J	F56J
LEGERS : de 56 à 60 kg inclus.....	M 60J	
SUPER LEGERS : + de 60 kg.....	M 65J	

Minimes G Minimes F

PRE-MINI-LEGERS : moins de 36 kg.....	M36J	
MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus.....	M39J	
MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus (G) moins de 42 kg (F).....	M42J	F42J
MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus.....	M45J	F45J
MOUCHES : moins de 48 kg.....	M48J	F48J
COQS : de 48 à 52 kg.....	M52J	F52J
PLUMES : moins de 56 kg.....	M 56J	F56J
LEGERS : de 56 à 60 kg inclus.....	M 60J	F60J
SUPER LEGERS(ERES) : 60 à 65 kg inclus (G) + 60 kg (F).....	M 65J	F65J
Mi MOYENS : de 65 à 70 kg inclus.....	M 70J	
SAMMOYENS : de 70 à 75 kg inclus.....	M 75J	
MOYENS : de 75 à 80 kg inclus.....	M 80J	
Mi-LOURDS : de 80 à 85 kg inclus.....	M 85J	
LOURDS : plus de 85 kg.....	M 150J	

Cadets Cadettes

MOUCHES : moins de 48 kg.....	M48J	F48J
COQS : de 48 à 52 kg.....	M52J	F52J
PLUMES : moins de 56 kg.....	M 56J	F56J
LEGERS : de 56 à 60 kg inclus.....	M 60J	F60J
SUPER LEGERS(ERES) : 60 à 65 kg inclus.....	M 65J	F65J
Mi MOYENS : de 65 à 70 kg inclus.....	M 70J	F70J
SAMMOYENS : de 70 à 75 kg inclus (G) + 70 kg (F).....	M 75J	F75J
MOYENS : de 75 à 80 kg inclus.....	M 80J	
Mi-LOURDS : de 80 à 85 kg inclus.....	M 85J	
LOURDS : plus de 85 kg.....	M 150J	

## 3.1- LE CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS - CADETTES

### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) cadets et cadettes classés en troisième série. Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue, de secteur et de zone.

### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

### 3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Délégué Technique de la Ligue (D.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et fera parvenir les engagements des sélectionnés au Responsable Secteur des Jeunes (R.S.J.) avec copie pour information au Responsable Secteur des Compétitions (R.S.C.) et au Délégué Technique du secteur (D.T.S.).

Le R.S.J. organisera les sélections de son secteur et adressera les

engagements des sélectionnés au responsable zone (R.Z.J.) désigné par la C.N.J..

Le R.Z.J. organisera les sélections de sa zone et adressera les engagements des sélectionnés à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

#### 4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale, les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Champion(ne) de France Cadet(tes) de sa catégorie de poids.

Le deuxième : Vice-Champion(ne) de France Cadet(tes) de sa catégorie de poids.

Le troisième et/ou quatrième : Finaliste du Championnat de France Cadet(tes) de sa catégorie de poids.

#### 5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie de poids :

organisation de sélections de Ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de ligue participe aux sélections de son secteur (compétition de secteur)
- Un tireur sélectionné de Secteur participe aux sélections de sa zone (compétition de zone).
- Un tireur sélectionné de zone participe aux compétitions de niveau national.

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

### 3.2- LE CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

#### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) minimales classés en troisième série. Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue, de secteur et de zone.

#### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

#### 3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Délégué Technique de la Ligue (D.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et fera parvenir les engagements des sélectionnés au Responsable Secteur des Jeunes (R.S.J.) avec copie pour information au Responsable Secteur des Compétitions (R.S.C.) et au Délégué Technique du secteur (D.T.S.).

Le R.S.J. organisera les sélections de son secteur et adressera les engagements des sélectionnés au responsable zone (R.Z.J.) désigné par la C.N.J..

Le R.Z.J. organisera les sélections de sa zone et adressera les engagements des sélectionnés à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

#### 4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Champion(ne) de France Minimes de sa catégorie de poids.

Le deuxième : Vice-Champion(ne) de France Minimes de sa catégorie de poids.

Le troisième et/ou quatrième : Finaliste du Championnat de France Minimes de sa catégorie de poids.

#### 5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie de poids : organisation de sélections de ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de Ligue participe aux sélections de son secteur (compétition de secteur)
- Un tireur sélectionné de Secteur participe aux sélections de sa zone (compétition de zone).
- Un tireur sélectionné de zone participe aux compétitions de niveau national

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

### 3.3- LE TOURNOI NATIONAL DE L'AVENIR

#### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) benjamins(nes) classés en troisième série. Elle se déroule jusqu'au niveau de la zone et comporte des sélections de ligue et de secteur.

#### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

#### 3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Délégué Technique de la Ligue (D.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et fera parvenir les engagements des sélectionnés au Responsable Secteur des Jeunes (R.S.J.) avec copie pour information au Responsable Secteur des Compétitions (R.S.C.) et au Délégué Technique du secteur (D.T.S.).

Le R.S.J. organisera les sélections de son secteur et adressera les engagements des sélectionnés au responsable zone (R.Z.J.) désigné par la C.N.J..

Le R.Z.J. organisera les sélections de sa zone et adressera les résultats à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

#### 4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Vainqueur du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids (médaille d'or).

Le deuxième : Médaille d'argent du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids.

Le troisième : Médaille de bronze du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids.

Le quatrième : Finaliste du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids.

#### 5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie d'âge et de poids :

organisation de sélections de ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de ligue participe aux sélections de son secteur (compétition de secteur)



• Un tireur sélectionné de secteur participe aux sélections de sa zone (compétition de zone).

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

### 3.4- LE TOURNOI DES MILLE GANTS

#### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) poussins(nes) classés à minima 4<sup>ème</sup> série. Elle se déroule jusqu'au niveau du secteur et comporte des sélections de ligue.

#### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

#### 3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Délégué Technique de la Ligue (D.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et fera parvenir les engagements des sélectionnés au Responsable Secteur des Jeunes (R.S.J.) avec copie pour information au Responsable Secteur des Compétitions (R.S.C.) et au Délégué Technique du secteur (D.T.S.).

Le R.S.J. organisera les sélections de son secteur et adressera les résultats à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

#### 4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Vainqueur du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids (médaillon d'or).

Le deuxième : Médaille d'argent du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids.

Le troisième : Médaille de bronze du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids.

Le quatrième : Finaliste du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids.

#### 5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie d'âge et de poids : organisation de sélections de Ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de ligue participe aux sélections de son secteur (compétition de secteur).

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

### 3.5- LE TROPHÉE KANGOUROU

#### 1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) pré-poussins(nes) classés en quatrième série. Elle se déroule au niveau de la ligue.

#### 2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

#### 3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des

Compétitions (R.L.C.) et au Délégué Technique de la Ligue (D.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et adressera les résultats à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J.

ATTENTION :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter la date de forclusion.

#### 4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Vainqueur du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids (médaillon d'or).

Le deuxième : Médaille d'argent du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids.

Le troisième : Médaille de bronze du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids.

Le quatrième : Finaliste du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids.

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

### 3.6- REGLEMENTS GENERAUX DES COMPETITIONS JEUNES

#### 1. Conditions de participation

Ces compétitions sont ouvertes respectivement en fonction de leur catégorie d'âges à tous les garçons et filles, classés en quatrième ou troisième série qui s'opposent dans des compétitions séparées.

- Etre licencié(e) FFSbf&DA pour la deuxième année au minimum (à l'exclusion des Poussins et Pré-poussins pour lesquels la licence de la saison en cours autorisera leur engagement).
- Présentation de la licence informatique, si interruption de la pratique de la Savate bf pendant une année (ou plus), présentation de la (ou les) licence(s) antérieure(s) en règle.
- Posséder un passeport sportif et un passeport médical, ces deux documents parfaitement à jour.

- Présenter un équipement en parfait état et conforme à la réglementation.

- La catégorie de poids est celle enregistrée en sélection de Ligue : aucun changement n'est possible pendant l'ensemble de la compétition (Tolérance de plus ou moins 500grs à ne pas utiliser dès l'inscription).

#### 2. Attribution des titres

Pour qu'un titre soit attribué, il faut au minimum la présence de deux tireurs ayant effectivement participé à des sélections de ligue, de secteur ou de zone.

#### Cas des tireurs sans adversaire :

Les tireurs n'ayant pas d'adversaire au niveau secteur, zone ou national peuvent obtenir un titre de finaliste du plus haut niveau atteint s'ils ont effectué au moins une rencontre effective dans le niveau immédiatement précédent de la même compétition.

#### 3. Déroulement de la compétition

Les phases éliminatoires comme les phases finales se dérouleront par poules de trois ou quatre tireurs (ses) sinon par une rencontre éliminatoire directe.

Modalités d'attribution des points en poules (éliminatoires et finales), our chacune des rencontres :

Victoire .....	3 points
Défaite .....	1 point
Forfait .....	-1 point
Disqualification .....	-3 points

Les premiers de chaque poule seront sélectionnés pour les phases finales. En cas d'égalité de points, le vainqueur est dans l'ordre :

1<sup>er</sup> : celui qui remporte l'assaut qui a opposé les 2 jeunes à égalité  
2<sup>ème</sup> : celui qui a reçu le moins d'avertissements sur la totalité des rencontres de la poule selon le décompte suivant :

- Avertissement -1 point
- Disqualification -3 points

Il conviendra de ne pas cumuler les points négatifs des avertissements et d'une disqualification au cours d'une même rencontre, par exemple une disqualification comptera -3 points qu'elle ait été prononcée d'emblée ou à l'issue de deux avertissements.

3<sup>ème</sup> : le plus jeune selon la date de naissance. (année, mois, jour).

#### 4. Second et soigneur

Pour toutes les compétitions Jeunes, le second et le soigneur de chaque tireur devront nécessairement être des jeunes, choisis par le responsable du club parmi les licencié(e)s du club ou parmi les jeunes participants à la compétition.

#### 5. Les Officiels

Les délégations officielles sont constituées suivant le type de compétition par des Jeunes officiels et des officiels Adultes. Tous devront être en tenue officielle. Les officiels de chaque rencontre ne devront pas être parti-prenants. Les Délégués Officiels sont tous choisis sur la liste nationale et désignés par la CNA sur avis de la CNJ

##### • Championnat de France Cadets :

100% d'officiels adultes. Le chronométrage est assuré par des jeunes officiels.

• Championnat de France Minimes : 50% au maximum des officiels sont des Jeunes officiels. Il faut en prévoir un minimum de neuf par enceinte, soit :

- 1 Délégué officiel (niveau minimum : National)
- 8 juges et/ou arbitres par enceinte qui permutent.

Le chronométrage est assuré par des jeunes officiels.

##### • Tournoi National de l'Avenir :

100% des Juges-Arbitres Jeunes Officiels et deux officiels adultes. Il faut prévoir un minimum de neuf personnes par enceinte, soit un D.O. (niveau minimum : National), 8 juges et/ou arbitres par enceinte qui permutent. Le chronométrage est assuré par des jeunes officiels.

##### • Tournoi des Mille Gants et Trophée Kangourou :

100% de Juges-Arbitres Jeunes officiels et deux officiels adultes. Il faut prévoir un minimum de neuf personnes par enceinte, soit un D.O. (niveau minimum : secteur), 8 juges et/ou arbitres par enceinte qui permutent. Le chronométrage est assuré par des jeunes officiels.

#### 6. La commission des litiges

En cas de réclamation officielle recevable, le principe même du déroulement des compétitions sous forme d'assauts successifs regroupés sur un même week-end exige une étude immédiate de la contestation. Ceci est le rôle de la commission des litiges.

Cette commission est constituée à l'initiative du Délégué Sportif (représentant l'instance fédérale qui l'a désigné) de la manière suivante :

- Effectif minimum de trois membres, comprenant :
  - le Délégué Sportif (représentant l'instance fédérale qui l'a désigné)
  - le (ou les) Délégué(s) Officiel(s) (représentant l'instance fédérale qui l'a désigné)

- éventuellement un ou plusieurs officiels membre de la délégation officielle. Dans le cas où un membre de la Commission serait partie prenante, il ne pourrait siéger au sein de cette commission. Dans ce cas, il appartiendrait aux membres restants de désigner un remplaçant choisi parmi les membres de la délégation officielle.

Le Délégué Sportif de la compétition examine la recevabilité de la réclamation.

- Le Délégué Sportif de Ligue est le RLJ
- Le Délégué Sportif de Secteur est le RSJ
- Le Délégué Sportif de Zone est le RZJ
- Le Délégué Sportif National est désigné par le responsable National de la CNJ.

Si le Délégué Sportif reconnaît la recevabilité de la réclamation (voir règlement d'Arbitrage), la Commission réunie à « huis clos » ne pourra que :

- soit confirmer la décision, et en maintenir le résultat,
- soit annuler la décision. Dans ce cas, la rencontre doit être redispulée dans un délai d'une heure, sur une autre enceinte, et encadrée par un arbitre, cinq juges et le délégué officiel attachés à cette enceinte. Le Délégué Sportif en sera le délégué officiel de rencontre.

#### Réclamation

En cas de contestation d'une décision, un club a le droit de déposer «réclamation». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le second officiel du tireur concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation.
- La réclamation doit être déposée auprès du délégué officiel d'enceinte dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée.
- Pour être «recevable», et donc prise en considération, une réclamation ne peut être en aucun cas la contestation d'une décision de valeur suggestive. Elle ne peut concerner :
  - qu'une faute technique évidente d'arbitrage,
  - qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre,
  - qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points,
  - qu'un non respect évident des différentes réglementations.

#### Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige, un comité d'appel constitué par le Responsable National des Jeunes et le Délégué Sportif de la compétition concernée statuera, ses décisions sont sans appel.

#### 7. Attribution des récompenses : par enceinte :

- Coupe du meilleur assaut : deux récompenses (coupes ou trophées) récompensant chacun des tireurs du meilleur assaut.
- Coupe du meilleur styliste: deux récompenses (coupes ou trophées) récompensant respectivement le meilleur styliste fille et le meilleur styliste garçon.
- Pour toutes ces coupes, ce sont les délégués officiels d'enceintes, après consultation de leur équipe, qui en déterminent l'attribution à l'issue de toutes les rencontres.

Par compétition :

Coupe du Meilleur Club : pour le classement du meilleur club effectué sur l'ensemble des rencontres de la compétition : une récompense (coupe ou trophée) récompensant le meilleur club.

C'est le Délégué Sportif qui désigne le club récompensé en fonction des points acquis selon les modalités suivantes :

Mode d'attribution des points (chaque tireur rapporte à son club les points suivants) : pour chacune des poules de 2,3 ou 4 tireurs :

1<sup>er</sup> de la poule : ..... 10 pts  
2<sup>ème</sup> de la poule : ..... 8 pts  
3<sup>ème</sup> de la poule : ..... 6 pts  
4<sup>ème</sup> de la poule : ..... 4 pts

#### 7bis. Attribution du Trophée Denise AVEDIGUIAN

Le trophée Denise AVEDIGUIAN du Championnat de France Jeunes, récompense chaque année une région sur la base d'un classement par équipe de ligue. Un classement par ligue sera établi en comptabilisant



les points rapportés par chaque tireur et jeune officiel, selon les critères suivants :

- champion/championne de France : ...7 points
- vice-champion/vice-championne : .....5 points
- finaliste n°3 : .....3 points
- finaliste n°4 : ..... 1 point
- jeunes officiels : .....7 points

Ne sont comptabilisés que les tireurs classés au championnat de France Minimes et Cadets en cours.

La ligue qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera désignée : vainqueur du Trophée Denise AVEDIGUIAN.

En cas d'égalité de points, les critères discriminants suivants seront retenus dans l'ordre :

- 1- la présence d'un jeune officiel,
- 2- le nombre de Champions,
- 3- le nombre de Vice-champions,
- 4- le nombre de Finalistes N°3,
- 5- le nombre de Finalistes N°4.

Une ligue ne peut concourir pour le trophée qu'une seule fois par olympiade.

Le trophée sera remis en jeu, chaque année, lors des championnats de France des jeunes, la ligue conservera une réplique du trophée offerte par la fédération.

#### § 4 - Les rencontres internationales

Le nombre et la nature des compétitions officielles sont déterminés par le Comité Directeur de la Fédération Internationale de Savate et diffusés au niveau des membres affiliés en début de chaque saison sportive (ou en fin de saison précédente).

Ces compétitions relèvent :

- Pour les rencontres officielles internationales : des règlements de la Fédération Internationale de Savate.
- Pour les rencontres officialisées internationales :

1°) cas des rencontres avec incidence sur le Classement International Savate (C.I.S.....) relevant des règlements de la Fédération Internationale de Savate.

2°) cas des rencontres sans incidence sur le Classement International Savate (C.I.S....) relevant des règlements de la F.F.S.b.f.&D.A.